**Conseil municipal du mercredi 26 février 2014**

**Orientations budgétaires 2014**

Monsieur le maire, chers collègues,

Notre situation financière est « relativement » saine. Je l’ai dit au moment du DOB, je le redis ce soir.

Cette situation, nous la devons quasi exclusivement à notre produit fiscal encaissé.

En d’autres termes, aux compensations issues des impôts locaux, aux compensations intercommunales, mais surtout et avant tout aux impôts dont s’acquittent les ménages quimperlois. Ils sont d’ailleurs de plus en plus en plus nombreux, ce qui n’est pas sans conséquences positives sur nos finances.

Pour s’en convaincre, il suffit de prendre connaissance du chapitre 73 « Impôts et taxes » de notre BP. Et de le comparer à l’exercice 2008, le premier de votre mandat.

En 2008, le produit total de fiscalité encaissé était de 8,960 millions d’euros.

Il est aujourd’hui de 10,86 millions d’euros.

Soit deux millions d’euros de plus, ce qui chacun l’aura bien compris est considérable.

Pour mieux comprendre les choses, il s’agit de prendre en fait le chapitre 73111. Le chapitre « impôts locaux contributions directes ». En 2008, le produit était de 3,462. Il est aujourd’hui annoncé à 5,340. Soit 54 % de produit supplémentaire.

On retrouve bien là nos deux millions d’euros supplémentaires dus aux impôts dont les quimperlois s’acquittent. Pour cette année, c’est 200 000 euros de plus de produit attendu que l’année passée. (CA 2013- 10 678 104).

Et cette situation nous la devons, vous le savez, à l’augmentation des impôts de 2009 de près de 19%, et à la baisse du taux de l’abattement général à la base de la taxe d’habitation en 201, qui rapporte 100 000 environ de plus à chaque exercice budgétaire;

A comparer aux 70 000 euros de moins de recettes pour le budget due à la décision de baisser l’année passée de 0,5 points nos taux d’imposition.

Je le redis. Au regret de vous être désagréable. Vous détenez de ce point de vue le record de l’augmentation des taux dans notre département pour le mandat écoulé. Que dis-je, des 120 plus grandes villes de Bretagne.

Cette situation « relativement » saine, nous la devons aussi à un effort d’investissement modéré pour la durée d’un mandat.

Si ce n’est, il est vrai, l’année 2013 marquée par les travaux de Notre Dame, de la Place Charles de Gaulle et du parking Ste Croix. Ce dernier, dont on ne conteste pas la nécessité, aura tout de même coûté plus de 566 000 euros ttc, ce qui n’est pas rien.

Vous annonciez donc en 2013 en dépenses d’équipement 5,8 millions d’euros. Pour 2014, ce serait donc 4,5 millions d’euros. (CA provisoire 2013 : 4,6 millions d’euros).

2014 : une année d’achèvement budgétaire pour les projets majeurs de votre mandat, mais aussi et surtout l’engament de nouveaux programmes.

Une année de transition alors ? Oui et non.

Au travers de ce budget 2014, vous dessinez en effet et finalement une part conséquente du Plan Pluriannuel d’investissement du mandat à venir.

Avec en particulier la rénovation et extension du gymnase de Kerjouanneau. Je me félicite d’ailleurs de votre décision d’opter pour un tel projet et non pour une simple restructuration. Et je me félicite aussi que le Conseil général ai permis une telle option, puisqu’il va contribuer à plus de 50% de son coût de 2,9 millions d’euros.

Je pense aussi à la restauration de la chapelle Saint-Eutrope et des travaux de première urgence de préservation de l'ancien l’hôpital Frémeur. Vous inscrivez cette année 150 000 euros. Mais nous savons que dans sa globalité cette première tranche est estimée à 1,3 millions d’euros.

Et surtout que le coût global de réhabilitation de l’ensemble de cet édifice aurait été estimé, aménagements intérieurs compris, à 5,5 millions d’euros.

Autant dire que l’usage futur de cet édifice devra être bien réfléchi pour ceux qui décideraient de s’engager dans un tel projet…

Quant aux études du PEM, du quartier St Yves et malheureusement celles nécessitées par les récentes inondations, elles annoncent certainement aussi des travaux conséquents.

Dit autrement, les marges de manœuvre sont restreintes au temps venu des promesses électorales…

Des marges de manœuvre restreintes qui nous obligent à une réelle gestion budgétaire optimisée, comme vous aimez à l’appeler.

Et à une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement.

Or durant votre mandat elles ont bien augmenté.

Celles consacrées au personnel notamment. Elles représentent aujourd’hui 55,42% des « dépenses de personnel net/dépenses réelles de fonctionnement ».

Pour faire baisser ce taux et les dépenses de personnel, vous avez d’ailleurs choisi cette année l’externalisation de services, et la non reconduction ou suppression nette d‘emplois.

C’est cela qui vous permet d’afficher un chapitre 12 en légère baisse.

Mais je le redis cette voie est très étroite car chacun sait qu’à terme elle peut nuire à la qualité du service public.

Aussi, il me semble qu’à l’avenir une autre voie doit être privilégiée, celle de la mutualisation des services, en particulier avec la Cocopaq.

Ce sera un des enjeux majeur du mandat à venir.

Cette voie me semble donc devoir être privilégiée à la suppression d’emplois.

Quant à la nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, elle passe aussi et nous le savons par une véritable prise en compte par l’intercommunalité de nos charges de centralité, et par un véritable pacte financier et fiscal avec la Cocopaq.

Il s’agira de négocier un compromis gagnant-gagnant.

Pour en finir avec le budget de fonctionnement, il est singulier, puisqu’il nous propose en dépenses et en recettes de fonctionnement de clôturer des budgets annexes, ce qui vient un peu perturber vous l’avouerez, les équilibres classiques de notre budget.

En dépenses, chapitre 65, pour clôturer les budgets annexes du PAE de Kerhor-Kergoaler, avec une participation du budget principal de 223 000 euros, ce qui est beaucoup pour une opération privée d’aménagement. Nous avions dit à l’époque nos réserves quant au choix de cette procédure de PAE. On en mesure mieux aujourd’hui les conséquences.

Et une participation de 70 000 euros pour clôturer le budget du lotissement communal que nous avions initié, qui a permis à des ménages modestes de venir s’installer ou de rester vivre à Quimperlé. Une opération réussie même d’un point de vue financier.

Et en recettes de fonctionnement, chapitre 75, la clôture du budget annexe de la zone de Kergoaler avec le versement d’un excédent de 600 000 euros sur le budget principal.

Je note avec satisfaction que tout le monde s’en félicite aujourd’hui. Or, de mémoire, au moment où nous avons lancé ce projet, vous ne l’aviez pas soutenu.

Et pourtant ce dernier nous a permis de contribuer à l’accueil d’entreprises et à la création d’emplois, de lutter un peu contre l’évasion commerciale et aujourd’hui de réaliser une bonne opération financière.

Avec pour conséquence positive des recettes réelles de fonctionnement inscrites à hauteur de 15,140 contre 14 330 000 l’année passée.

C’est d’ailleurs cette recette exceptionnelle qui vous permet d’afficher en partie une épargne nette à plus d’un million d’euro alors qu’elle n’était que de 570 000 euros l’année passée.

Mais ce sera « one shot » comme on dit, comme ce fut le cas par le passé pour l’opération Minerve qu’aimait tant à nous rappeler M. Tusseau.

C’est pour toutes ces raisons que j’évoquais une situation « relativement » saine, car chacun l’aura bien compris elle repose en partie sur des fondements financiers exceptionnels.

Pour conclure,

Nous venons de voter en responsabilité les taux d’imposition. Les baisser dans un contexte de réduction des dotations financières aux collectivités ne peut-être malheureusement sérieusement envisagé, sauf à acter la baisse de la qualité des services publics rendus à la population. Les augmenter serait insupportable pour les quimperlois. Nous nous engageons d’ailleurs si nous venons aux responsabilités en mars prochain à ne pas les augmenter pendant toute la durée du mandat ;

Nous pensons que vous n’avez pas suffisamment maitrisé les dépenses de fonctionnement, et que vous auriez dû au cours de ce mandat avoir de vraies négociations relatives aux charges de centralité et à la mutualisation des services avec la Cocopaq ;

Nous venons de nous abstenir sur le vote des subventions aux associations ;

Nous partageons avec vous les projets d’investissements engagés par ce BP2014.

Aussi, dans ces conditions nous ne pouvons approuver ce budget et voterons en conséquence contre.

MQ. Pour Quimperlé demain.